



La Carte d'Identité Belge, ça bouge !

Bonsoir le Monde !

En Belgique, toute personne de 12 ans et plus doit avoir une carte d'identité qui est au format carte bancaire depuis 2002 et à puce depuis 2005 !

On doit l'avoir sur soi en permanence dès ses 16 ans.

Cette même carte d'identité remplace aussi la carte SIS depuis 2014.

La carte d'identité à puce ou **eID** contient vos informations personnelles permettant une:

- identification auprès de différentes instances
- signature de documents électroniques
- connexion sécurisée auprès des services publics en ligne (Tax-on-Web par exemple)

L'**eID** contient donc des certificats qui vous sont uniques et qui ont une durée de vie limitée (5 ans en 2005, 10 ans actuellement) ce qui explique qu'on doive renouveler sa carte d'identité de temps en temps

En 2020, [une nouvelle version de l'eID \(carte d'identité\) sera progressivement introduite entre janvier et juin 2020](#)

Cette nouvelle **eID** se reconnaît facilement car la photo est maintenant sur la gauche de la carte (ne pensez pas qu'il s'agit de fausses cartes).

Comme par hasard, les tarifs appliqués aux opérations relatives à la carte d'identité sont revus à la (forte) hausse et indexés depuis janvier 2020 mais les moins chères restent via votre commune.

Dans la foulée les procédures d'urgence sont modifiées également...

Voir **[cet article de la RTBF](#)** qui vous en dit plus et donne notamment les nouveaux tarifs (assez compliqués)

La grande nouveauté est que **cette nouvelle carte contiendra les empreintes digitales de vos deux index** en plus des informations habituelles sauf pour les enfants de moins de 12 ans (**[Kids-ID](#)**) !

Non je ne sais pas ce qu'il se passe si vous n'avez pas vos deux index.

Le gouvernement justifie cette nouveauté pour lutter contre les fraudes à l'usurpation d'identité mais la mesure est controversée car jugée disproportionnée par certains défenseurs de la vie privée...

Les différents documents d'identité sont à voir sur **<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/documents-didentite/>**



Il est actuellement impératif de vérifier AVANT de partir en voyage que votre carte d'identité est toujours valable et vous permettra donc de voyager sans soucis !

Je vous conseille fortement de renouveler votre carte d'identité lorsque vous entrez dans sa dernière année de validité (contactez votre commune)...

La période de validité de votre carte d'identité y est clairement indiquée.

Si votre carte devait expirer juste avant ou pendant votre voyage, vous devez aller la renouveler AVANT de voyager et la procédure à suivre dépend du temps qu'il reste avant votre voyage:

- Le renouvellement de carte d'identité normal peut prendre 3 semaines ou plus, renseignez-vous auprès de votre commune !
- **L'ancienne procédure d'urgence créée en 2017 permettant de renouveler sa carte d'identité en 2 jours pour 84 € auprès de votre administration communale n'existe plus !**
- Seule existe encore la procédure d'extrême urgence pour un renouvellement en 24 h; cette procédure peut se faire auprès du SPF Intérieur ou de votre administration communale et est moins chère via votre commune.

Veillez noter que les horaires de retrait de votre nouvelle carte délivrée en extrême urgence sont ceux soit de votre commune soit du bureau spécial du SPF intérieur, rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles **qui ne reçoit QUE sur rendez-vous** en semaine ou le samedi matin (non non, pas 24 h sur 24 ni 7 jours sur 7) !

Dans tous les cas de figure de renouvellement, il faut prévoir une photo d'identité récente.

Au secours ! J'ai perdu ma carte d'identité ou on me l'a volée ! Que dois-je faire ?

- **En premier lieu, contactez [DOC STOP](#) au **00800 2123 2123** (attention il y a bien un double zéro avant le 800) depuis n'importe où dans le monde (où il y a un téléphone bien sûr) pour bloquer vos certificats (un peu similaire à CARD STOP pour les cartes de banque et de crédit).**
- **En cas de vol, déclarez-le à la police !**
- En cas de perte ou de vol, signalez-la à votre commune qui demandera une nouvelle carte et vous fournira une attestation provisoire (prévoir une photo d'identité récente). Si c'est en dehors des heures d'ouverture, il faut aller à la police.

Dans certain cas, il est possible d'obtenir [une carte d'identité provisoire](#) valable 2 mois et qui permet de voyager dans presque tous les pays ce que ne permet pas l'attestation provisoire remise par la police ou votre administration communale. Malheureusement, cette carte d'identité provisoire ne peut s'obtenir **QUE** au bureau spécial du SPF Intérieur rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles **qui ne reçoit QUE sur rendez-vous** en semaine ou le samedi matin (non non, pas 24h sur 24 ni 7 jours sur 7) ! Depuis janvier 2017, il n'est plus possible de retirer ce document dans les bureaux provinciaux du Registre National.

Plus d'info ici:

- https://www.belgium.be/fr/famille/identite/carte_d_identite/perte_ou_vol
- <https://www.police.be/5300/questions/perte-ou-vol-de-documents/que-dois-je-faire-en-cas-de-perte-ou-de-vol-dun-document>

Je ne me souviens plus du code PIN de ma carte d'identité !

Aie aie aie ! 3 possibilités:

- retrouvez le document reçu de la commune avec votre carte d'identité: il contient votre code PIN
- rendez-vous à votre commune pour demander un nouveau code PIN
- utilisez ce site pour faire la même demande: <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/>

Un nouveau code PIN est délivré en 3 semaines au maximum à votre administration communale où vous devrez vous rendre pour l'activer, opération bien souvent payante.

DOC STOP et CHECKDOC sont les sites qui peuvent vous aider à bloquer un document en cas de vol ou perte ou de contrôler qu'un document n'est pas bloqué ou considéré comme volé !

CHECKDOC est accessible à tous après inscription et est capable de vérifier les cartes d'identité, les passeports ou encore les certificats d'immatriculation belges.

Utiliser mon eID avec un lecteur de carte d'identité !

Cela relève trop souvent du parcours du combattant car les évolutions de sécurité des navigateurs Internet vont plus vite que les évolutions du programme eID !

J'en ai parlé [en 2015](#) pour la première fois et à nouveau [en 2018](#) pour accéder à **Tax-on-Web**. Je vais refaire ces tests et mettre à jour ces informations pour la cuvée 2020 ...

Restez attentifs, inscrivez-vous à la newsletter sur [la page d'accueil du blog](#) si ce n'est pas encore fait pour ne pas rater ce futur article (ni les autres).

Li P'ti Fouineu vous salue bien !